



VILLE DE MAROMME

Extrait des Registres des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 8

Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de convocation : 22/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le premier octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HADY Didier, Mme MBODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BRHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUIMAR Toufir, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. PATIN Cédric à M. ROBAT Christophe, M. SIMONIN Didier à Mme BREILAM Isabelle, M. D'ALMEIDA Horacio à Mme CHABANE Hakima.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, Maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Modification du tableau des effectifs suite à promotion interne 2026

Le Conseil municipal,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1,
- **Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 8 septembre 2026,
- **Considérant** que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- **Considérant** que des agents sont inscrits sur les listes d'aptitude, établies par le Centre de gestion de Seine-Maritime au titre de la promotion interne 2026, pour l'accès aux grades de rédacteur et de bibliothécaire territoriaux,
- **Considérant** que les missions confiées aux agents correspondent aux missions du cadre d'emplois supérieur,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De créer les emplois permanents suivants au 1^{er} octobre 2026 :
 - 1 emploi de bibliothécaire, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, pour exercer les missions de responsable du service lecture publique,
 - 1 emploi de rédacteur territorial, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour exercer les missions de responsable du service ressources financières et contrôle de gestion.
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} octobre 2026,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 012.

**Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 1^{er} octobre 2026**

Le secrétaire de séance,

L'Adjointe au maire,



[Signature of Marie-Claude MASURIER]

Marie-Claude MASURIER



[Signature of David LAMIRAY]

David LAMIRAY